

Note de la FTM et UD CGT 78aux structures
Sur PSA Poissy

Depuis plusieurs mois, de nombreuses prétendues « informations » circulent dans les structures sur le syndicat CGT PSA Poissy.

Cette note a pour but d'éclairer l'ensemble des membres des commissions exécutives de la FTM et de l'UD CGT 78 sur le dossier concernant le syndicat CGT Peugeot Poissy et les questions à trancher.

➤ **Historique sur le syndicat CGT PSA Poissy :**

➤ **Démissions de camarades :**

Depuis plusieurs années, des divergences existent au sein du syndicat CGT de Peugeot Poissy (syndicat CGT PCA Poissy), compte tenu notamment, selon les déclarations et écrits de plusieurs camarades, de la « prédominance d'un parti politique » et de l'absence de vie syndicale qui en découlent.

Avant 2017, plusieurs camarades ont rendu leur carte au syndicat et adhéré de manière individuelle à l'Union Locale de Poissy.

Le 27 novembre 2017, 6 camarades ont démissionné de leurs mandats et de la CGT après avoir demandé le 2 octobre 2017, lors d'une AG du syndicat, des améliorations dans le fonctionnement du syndicat et proposé 7 pistes d'améliorations dont 2 qui nécessitent l'organisation d'un congrès.

De nombreuses critiques dans le fonctionnement du syndicat ont été mises en avant :

« Nous n'acceptons plus de voir notre syndicat dériver vers des annonces médiatiques, des rencontres de personnalités politiques », « nous n'acceptons plus les remarques incessantes et le chantage du retrait de mandat dans notre syndicat », « nous ne sommes pas un parti politique ».

Malgré cette tentative de trouver des solutions sur le fonctionnement dans un cadre collectif, la démission a été la seule solution.

PJ : déclaration CGT AG 2 octobre 2017 + les de démissions de 6 camarades du 27 novembre 2017 au SG du syndicat + lettre de démission mandats à DRH

Les camarades démissionnaires, souhaitant rester adhérents à la CGT ont alors adhéré comme adhérents individuels à l'UL de Poissy Yvelines Nord.

➤ **Echanges FD et syndicats en 2021**

En mai 2021, le DSC interpelle à Montreuil le responsable à la Vie Syndical de la FD au sujet d'un problème avec le trésorier qui aurait pris la trésorerie en otage et qu'il ne voulait pas payer CoGéTise. A ce moment-là le responsable à la Vie Syndicale avait demandé au DSC de pouvoir venir au syndicat et la réponse était *« les structures vous n'êtes pas les bienvenus dans nos syndicats ».*

En parallèle, 11 élus et mandatés du syndicat ont sollicité le responsable de la FD au sujet de dysfonctionnements et de pratiques syndicales contraire aux règles de vie de la CGT.

Le 1^{er} juin 2021, lors d'une « assemblée générale des élus et mandatés du syndicat », le trésorier a été démis de ces fonctions, sans vote.

Cf convocation + courriel 7 juin 2021 ancien trésorier à un secrétaire du syndicat

Après demande réitérée, un compte rendu a été adressé par le syndicat à la FD bien après la réunion avec inscription d'un nombre de votants.

Cf CR et courriel

Le 8 juin 2021, le responsable de la FD a assisté à une réunion du syndicat après que les 11 élus et mandatés ont créé les conditions pour que la FD puisse entrer dans le syndicat suite à cette exclusion.

Pendant cette réunion qui a duré plus de 4 heures, de nombreux syndiqués ont fait part de leurs critiques sur le fonctionnement du syndicat (NON accès à la formation, pas d'AG des syndiqués...) et notamment « *le dysfonctionnement du syndicat suite au monopole de « Lutte Ouvrière* » », « *Jean Pierre Mercier a proclamé qu'il militerait d'abord pour son parti politique au sein de PSA au détriment de la CGT et que personne ne l'en empêcherait ni la Fédération, ni les structures* », des critiques récurrentes contre les structures et sur l'éviction du trésorier.

Lors de cette réunion après un gros clash notamment sur l'exclusion du trésorier sans que les syndiqués ne se soient prononcés, une fracture dans le syndicat s'est installée compte tenu des menaces de « couper des têtes » et de retrait des mandats des syndiqués qui ont sollicité la FD. Constatant un point de non-retour, plusieurs des élus et mandatés ont alors fait la demande d'un congrès extraordinaire.

PJ compte rendu réunion 8 juin 2021

Cf attestations

A la réunion suivante du 6 juillet 2021, le SG du syndicat a demandé à la direction de l'entreprise de refuser la présence dans les locaux syndicaux de du Responsable fédéral à la Vie Syndicale, excluant de fait la FTM de la préparation et de l'organisation du congrès ce qui aurait permis de trouver la meilleure solution d'un apaisement.

Le syndicat voulait au cours de cette réunion « couper des têtes ». Pendant cette réunion des élus et mandatés ont appelé le responsable à la Vie Syndicale en mettant le haut-parleur mais à ce moment ni le DSC et ni le SG du syndicat n'ont voulu parler avec la FD pour donner la raison du non accès au syndicat.

PJ : lettre de la FD FTM du 13 juillet 2021 + écrit direction PSA

Aussi, une réunion a été organisée le 17 juillet par les structures (UL Poissy, UD 78, USTM 78 et FD Métaux) à laquelle étaient invités tous les adhérents du syndicat. La direction du syndicat n'a pas jugé utile de s'y rendre.

Compte tenu de l'absence de la direction du syndicat et donc de l'impossibilité de discuter collectivement de l'organisation d'un congrès, les structures ont invité tous les syndiqués à discuter le 11 septembre 2021 de la situation dans le syndicat.

La direction du syndicat n'y a une nouvelle fois pas assisté.

Le syndicat par courrier daté du 6 septembre 2021 a adressé aux structures indiquant « *ne pas voir l'opportunité de répondre favorablement à la demande précipitée de réunir le syndicat le*

11 septembre alors que deux réunions de la CE ont déjà eu lieu et que nous préparons très prochainement un congrès exceptionnel ».

PJ : lettre syndicat du 6 septembre 2021

Toutefois 36 adhérents sont venus à la réunion du 11 septembre 2021. A l'issue de cette réunion, les adhérents réunis ont décidé d'écrire un courrier au SG du syndicat pour mettre en place un collectif de préparation d'un congrès (3 syndiqués de la direction du syndicat, 3 syndiqués demandant un congrès extraordinaire, les représentants des structures, ce qui est la démarche la plus démocratique).

PJ : compte rendu du 11 septembre

A la demande du DSC, une rencontre a eu lieu le 12 octobre 2021 à la FD. Lors de cette rencontre était présent le DSC, DSC adjoint et le SF FD. Le SF ne partage pas l'analyse des deux DSC face à cette situation.

La FD propose de favoriser la mise en place d'un collectif de préparation du congrès, en lien avec les structures pour définir le lieu et les modalités de tenue du congrès. Ceci aurait permis une préparation la plus démocratique possible surtout aux vues des grosses divergences qui existent, et ça aurait aussi permis d'apaiser les tensions dans l'entreprise.

PJ : CR rencontre 12 oct 2021.

En réponse, par mail personnel de DSC, du 14 octobre à 00H35, les structures FD, UD, UL Poissy et USTM sont conviées à un congrès exceptionnel le 14 novembre 2021.

PJ : courriel personnel du DSC du 14 oct à 0h35

Cette convocation démontre une nouvelle fois la volonté pour la direction du syndicat CGT PCA Poissy de ne pas travailler collectivement en lien avec les structures à la préparation d'un congrès extraordinaire et de mettre les structures devant le fait accompli.

Le 29 octobre 2021, par courrier, les structures regrettent la non association des structures quant à la préparation du congrès qui se déroulera un dimanche.

PJ : courrier du 29 octobre 2021 des structures au syndicat

En réponse, le syndicat par courrier daté du 2 novembre refuse le report du congrès.

PJ : courrier du 2 novembre 2021 du syndicat aux structures

Enfin, afin de trouver une solution collective, associant l'ensemble des protagonistes (des syndiqués demandant un congrès extraordinaire, la direction du syndicat PCA Poissy, la FD Métaux, l'USTM 78, l'UL de Poissy Yvelines Nord et l'UD CGT 78) ainsi que le DSC Adjoint du groupe PSA et le RSS au CSEC de PSA, une réunion a une nouvelle fois été organisée par les structures, le 10 novembre, à Montreuil, en présence du SG fédéral. Les 3 camarades représentant la direction du syndicat PCA Poissy (le SG, la trésorière et le DSC), bien qu'ayant fait le déplacement à Montreuil, ont refusé de monter dans les locaux de la FD.

Au début de la réunion, le secrétaire fédéral à la vie syndicale a joint par téléphone, le DSC qui quittait le patio de Montreuil. Le DCS a confirmé ne pas vouloir participer à la réunion du jour au prétexte qu'il y avait des adhérents du syndicat présents. Il a aussi affirmé ne pas vouloir de préparation collective d'un congrès, ni le 10 novembre ni à une autre réunion fixée le 15 novembre dans les locaux de l'UL de Poissy.

Le DSC Adjoint et RS au CSEC connectés à la réunion en visio annonçant se déconnecter suite à cet échange téléphonique.

Il ressort de cette réunion que :

« Toutes les structures présentes ont fait part du fait que les conditions d'un congrès n'étaient pas réunies pour régler les dysfonctionnements actuels qui existent dans le syndicat mais aussi pour apaiser les tensions dans les ateliers.

De ce fait, le « congrès » du 14 novembre ne peut pas se tenir dans l'état. A défaut, si le « congrès » devait se tenir, il ne pourra être validé par les structures au vue de la situation du syndicat.

Toutes les structures regrettent l'absence de la direction du syndicat autour de la table.

Compte tenu des discours anti structures de la part de la direction actuelle du syndicat, des « on-dit » contradictoires, des dysfonctionnement reprochés aux uns et aux autres, une réunion avec l'ensemble des protagonistes autour de la table aurait permis d'avancer collectivement, dans l'intérêt de la CGT et des salariés.

La FD, L'USTM 78, l'UD 78 et l'UL de Poissy sont unanimes pour essayer de trouver une solution collectivement, dans l'intérêt de la CGT et des syndiqués par l'organisation d'un réel congrès démocratique.

Elles proposent une réunion de préparation d'un congrès extraordinaire du syndicat de PSA le lundi 15 novembre de 10h à 12h dans les locaux de l'UL CGT de Poissy »

PJ : CR réunion 10 novembre 2021

➤ **Congrès 2021**

Le 14 novembre, « un congrès » organisé par le syndicat CGT PCA Poissy s'est déroulé aux Mureaux, sans préparation en lien avec les structures. Selon le CR, « 193 syndiqués » étaient présents (sur les 99 FNI reversés à cogétise au jour du congrès).

Le 15 novembre, enième réunion à laquelle la direction du syndicat PCA Poissy n'a toujours pas voulu participer.

L'attitude de la direction du syndicat PCA Poissy, qui se refuse de participer à la démarche démocratique portée par les structures, contraint les structures à avancer dans ce dossier en leur absence. Il ressort de cette réunion la proposition de convocation d'un congrès au 11 décembre 2021 pour que les syndiqués individuels de l'UL, réunis en section PCA Poissy de l'UL, engage un processus de transformation en syndicat.

PJ : CR réunion 15 novembre 2021

Depuis la diffusion du compte rendu de cette réunion, de nombreuses contre-vérités ont été diffusées. Des tentatives d'instrumentalisation du SG confédéral par la direction syndicale PCA Poissy, des pressions sur la FD par le biais du groupe Peugeot, des pressions sur les structures et en interne, allant jusqu'à des menaces de saisir les Tribunaux contre les structures CGT et notamment par procédure de référé d'heure à heure en vue de faire annuler le congrès prévu le 11 décembre.

Cf Message du DSC à SG Fédéral

Alors qu'ils ont toujours refusés de participer aux réunions organisées par les structures, le DSC, DSCA et RS CSEC sollicitent le 18 novembre une réunion auprès de la FD.

Suite à cette demande le SG adjoint et le responsable à la Vie Syndicale de la FD ont participé à l'intercentre PSA du 10 décembre en présence d'une soixantaine de camarades du groupe. Lors de cette rencontre la FD a réaffirmé sa position. Elle a expliqué que l'attitude de l'équipe dirigeante du syndicat a conduit à cette situation de blocage.

Au jour du congrès du 11 décembre 2021, l'UL recensait 79 adhérents à jour des cotisations.

Le congrès du 11 décembre a réuni 137 présents du site PSA Poissy dont 56 adhérents à la section de l'UL et plusieurs adhérents du syndicat PCA Poissy.

Les adhérents ont décidé la constitution d'un syndicat CGT Stellantis Poissy et validé à l'unanimité les statuts ainsi qu'une commission exécutive et une commission de contrôle et de finances.

Cf tract de CR

Actuellement, nous avons reçus les statuts des 2 syndicats qui ont le même périmètre de syndicalisation.

➤ **Rappel des statuts CGT confédéraux**

Art 8 statuts confédéraux :

« L'affiliation d'un nouveau syndicat à la CGT est acquise sauf opposition de sa fédération ou de son union départementale, relative à l'indépendance, au respect des valeurs républicaines. La création d'un syndicat ne doit pas venir concurrencer une implantation syndicale CGT existante sur le même périmètre.

Au cas où un syndicat envisage le changement de son affiliation fédérale, pour des raisons tenant à des modifications profondes de l'activité ou du statut de l'entreprise ou de l'établissement, celui-ci doit intervenir avec l'accord de la fédération d'origine et de la fédération d'accueil.

Au cas où une restructuration d'entreprise ou d'administration conduit à la présence de plusieurs syndicats CGT sur le même périmètre, ceux-ci doivent réunir les adhérents de la CGT concernés pour qu'ils décident de la façon de travailler ensemble et de la forme d'organisation CGT qui en découle, ceci en lien avec les unions départementales et les fédérations concernées. »

Les statuts confédéraux sont laconiques dans le cadre de la résolution de conflit. Toutefois, l'affiliation d'un syndicat à la CGT repose sur les structures professionnelles (FD) et territoriale (UD), conformément aux règles de vie adoptées au 50^e congrès à Toulouse en 2013 et aux chartes CGT de la vie syndicale, élus et mandatés et égalité femmes / hommes.

Conclusions :

Il est important de n'avoir qu'un seul syndicat sur le site de Stellantis Poissy, la division n'étant pas favorable à la création du rapport de force nécessaire face au patronat de Stellantis.

En notre qualité de commission exécutive, nous devons donc nous positionner sur l'opposition à l'affiliation d'un des deux syndicats afin qu'il n'existe qu'un seul syndicat CGT.

Le but est que le syndicat fonctionne démocratiquement, conformément aux règles de vie de la CGT. Il ne s'agit en aucun cas de vouloir « couper des têtes », contrairement à certaines rumeurs.

A cette fin, les adhérents du syndicat non affilié pourront librement adhérer au syndicat affilié à la CGT.

Compte tenu des nombreux dysfonctionnements du syndicat CGT PCA Poissy depuis plusieurs années, tant vis-à-vis de son indépendance à l'égard d'un parti politique, que du non-respect des règles de vie CGT et des structures, et compte tenu de la volonté de nombreux syndiqués et salariés de modifier les pratiques syndicales, nous proposons de nous opposer à l'affiliation CGT du syndicat CGT PCA Poissy et de leurs statuts transmis le 15 octobre 2021 et de valider les statuts du syndicat CGT Stellantis Poissy créé par congrès du 11 décembre 2021.

Nous proposons aussi la réunion d'une AG des adhérents CGT Stellantis Poissy avec remise des cartes, FNI 2022 en février 2022 dans les locaux de l'UL de Poissy et en présence des structures. Cette AG aura également pour but de discuter des orientations et fonctionnement du syndicat.

Eléments complémentaires concernant le syndicat PCA Poissy :

➤ Eléments quant au non-respect des règles de vie et des principes de la CGT :

Les statuts confédéraux, en annexe, dans la partie règles de vie adoptée au 50^e congrès à Toulouse en 2013, fait références aux différentes chartes dont vie syndicale et élu et mandaté.

○ Droit à la formation syndicale pour les nouveaux et tous les adhérents :

Ce droit pour tous les syndiqués est rappelé à chaque congrès confédéraux et dans la première partie des règles de vie. Pourtant, le syndicat PCA Poissy refuse aux militants ce droit ou le détourne de son objet.

Ainsi par exemple, le SG du syndicat PCA Poissy a refusé en septembre 2018 qu'un syndiqué, par ailleurs formateur à l'UD, bénéficie 2 jours de congé formation syndicale pour animer une formation de formateurs de l'UD. Malgré plusieurs échanges (une demande de l'UD téléphonique le 17 juillet confirmé par mail le 27 août, demande du syndiqué par courrier daté du 26 septembre 2018 sans réponse), le syndicat n'a pas signé la demande de formation, obligeant ainsi le camarade à prendre des congés payés pour dispenser la formation.

Le syndicat a renouvelé son refus le mois suivant pour l'animation d'une formation de niveau 1.

PJ :mail UD 27 août 2018, Courrier du syndiqué du 26 septembre 2018, échanges courriel avec direction de PSA qui indique que « sans document signé par M. BORSALI, les jours attribués au syndicat CGT de Poissy ne peuvent vous être attribués », Courrier du 12 février 2018 du SG du syndicat à la direction PSA, Courrier du syndiqué du 25 octobre 2018

Au sujet de la formation, de nombreuses alertes ont été faite à ce sujet, notamment par une déclaration de plusieurs camarades lors de l'AG du 2 octobre 2017 demandant le passage systématique de l'ensemble des militants dans les formations CGT (***PJ : déclaration CGT à l'AG du 2 oct 2017***), par courriel de l'UD du 26 juillet 2017 demandant notamment à ne pas négliger la formation syndicale (***PJ : courriel UD du 26 juillet 2017***)

A noter que depuis 2017, mis à part pour les camarades investis dans les structures interpro, 1 seul camarade a bénéficié d'une formation syndicale, celle de Cogitiel, la direction du syndicat PCA Poissy répondant que seul le terrain compte. De nombreux syndiqués ont d'ailleurs émis le souhait de participer à des formations syndicales lors des différentes AG de juillet ou septembre 2021.

○ Pratiques d'exclusion : « Dès lors que les statuts et règles de vie de la CGT sont respectés, les différences d'approches du syndiqué en termes d'orientation, ou de conception ne peuvent donner lieu à des pratiques d'exclusion » (paragraphe 3 partie pouvoir d'intervention dans la CGT des règles de vie de la CGT) :

Les exemples de pratiques de retrait de mandat ou d'exclusion des camarades en désaccord avec le fonctionnement du syndicat sont assez fréquents.

Ainsi par exemple plusieurs syndiqués n'ont pas été invité à une AG de syndiqués du 30 août 2018, le secrétaire général du syndicat répondant même que « tous les syndiqués ne sont pas invités » (***PJ : lettre d'un syndiqué au SG du syndicat du 2 août 2018 et lettre d'un syndiqué***

du 5 septembre 2018 indiquant même « des camarades mandatés ont dénoncé certains dysfonctionnements dans le syndicat. Plutôt que de chercher à dialoguer avec eux afin d’aplanir la situation, ils ont été considérés comme des « traîtres » et ont subi de ta part et de la part d’autres « camarades » qu’ils ont été amenés à démissionner le jour même où une « pseudo AG » avait lieu dans le local. AG ou ils n’étaient d’ailleurs pas conviés et dont l’ordre du jour consistait à leur retirer leurs moyens syndicaux »

Cette pratique de « remarques incessantes et de chantage du retrait de mandat » était d’ailleurs dénoncée lors de l’AG du 2 octobre 2017.

Récemment, en juin 2021, exclusion du camarade en responsabilité de trésorier, sans l’informer préalablement, sans procédure et dans le cadre d’aucune instance formelle ...

Un autre exemple marquant a été l’exclusion de la prise en charge des frais d’avocats, et montant des condamnations pour 3 camarades sur les 9 condamnés pour des faits de violence en réunion.

Alors que de nombreuses collectes ont été faites pour les « 9 de Poissy », une collecte en ligne en lien avec le comité de soutien, sans avoir aucun retour quant au montant exact des sommes collectées, 3 des 9 camarades se sont vus le 1^{er} octobre 2018, par une décision en bureau du syndicat, refusé de la prise en charge des frais d’avocat devant la Cour d’Appel.

Par ailleurs, suite à la condamnation en appel, les camarades ont été contraint de se pourvoir en cassation, après que les 6 autres condamnés se sont pourvus en cassation, avec l’appui financier du syndicat, sous peine de devoir payer solidairement l’intégralité des montants dont les 9 ont été condamnés.

De par cette exclusion au bénéfice de la solidarité, sans aucun motif autre que le fait que ces 3 camarades avaient exprimé leur opposition sur le fonctionnement du syndicat, les 3 camarades ont du payer sur leurs propres deniers plus de 3 000 € .

***PJ lettre d’un condamné du 2 oct 2018 au SG du syndicat
Lettre UD 77, USTM 78, UL Poissy du 17 septembre 2019, sans réponse***

Par ailleurs, il est à noter que bien après cette exclusion, le syndicat faisait encore des collectes au nom des 9 condamnés, notamment lors de la manif du 24 septembre 2019, sans pour autant reverser aux 3 exclus les sommes récoltées au prorata.

***PJ : tract distribué lors de la manif du 24 sept 2019
Courrier du 23 novembre 2019 des 3 camarades exclus***

○ **Participation à la vie des structures interprofessionnelles**

Les règles de vie adoptées au 50^e congrès confédéral Obligation des syndicats sur l’inter pro : « en constituant et en participant à la vie des structures interprofessionnelles dans chaque territoire en veillant à ce que celles-ci disposent des moyens nécessaires à leur fonctionnement ».

Or, comme nous l’avons vu précédemment, le syndicat a refusé à plusieurs reprise le droit à congé formation économique et syndicale pour un camarade intervenant dans les formations organisées par l’UD et l’UL.

De même, alors qu'il s'agit d'un des syndicats avec des moyens syndicaux importants pour le territoire de l'Union locale, les structures (UD et UL) ont dû négocier avec l'entreprise une convention de détachement d'1 à 2 jours par semaine, pris en charge intégralement par la CGT, pour les 2 secrétaires généraux successifs de l'Union Locale issus de PSA Poissy, en l'absence de moyens mis à leur disposition par le syndicat.

Il en est de même pour le camarade responsable de la formation syndicale de l'UD, également membre du bureau de l'UL.

PJ : conventions de détachement

Un autre élément de la confédéralisation d'un syndicat est le reversement régulier des cotisations via cogétise.

Or, depuis 2016, le syndicat reverse les cotisations avec un grand retard, privant ainsi les structures territoriales de ressources financières et nécessitant régulièrement des relances.

Cf par exemple échanges courriel novembre 2020,

Cette pratique était volontairement assumée par le syndicat, les trésoriers successifs ayant pour consignes orales d'attendre avant de procéder aux reversements et de procéder à des « rétentions de timbres » vu que « de toute façon, les structures ne comptent que les fni et pas les montants ».

Cf attestations

o Mépris des structures CGT

Les pratiques syndicales démontrent bien que le syndicat souhaite bénéficier du logo CGT et de l'appui qui va avec, sans au contraire, assumer la responsabilité qui incombe à un syndicat confédéré auprès des structures.

Ainsi les critiques voire insultes sont courantes à l'intérieur du syndicat. Mais le mépris affiché allant au-delà des paroles.

Ainsi, le refus de se rendre aux 4 réunions organisées en 201 par les structures, le refus de la présence d'un secrétaire fédéral dans les locaux syndicaux en juin 2021 (***cf lettre FD du 13 juillet 2021***), le même secrétaire fédéral n'ayant pas été invité à l'AG du 31 août 2018 (ainsi que le DSC adjoint) malgré les demandes du DCS Adjoint de l'époque du 8 août 2018 (***cf mail DSCA du 8 août 2018***).

Pire, le 10 septembre 2021, 6 camarades du syndicat PCA Poissy sont allés intimider physiquement une secrétaire administrative fédérale, dans son bureau à Montreuil, afin d'avoir des explications sur le non encaissement du chèque de cotisations par cogétise (***cf lettre FD du 17 septembre 2021***).

Il en est de même pour les sollicitations par les structures interprofessionnelles.

Ainsi lorsque les structures sollicitent une rencontre le 27 février 2017 au sujet de la déclinaison de la campagne confédérale sur l'avenir industriel, le syndicat ne donne pas suite. En revanche, elles doivent répondre présentes et organiser le service d'ordre des divers rassemblements lors des procès, notamment en présence de plusieurs personnalités politiques. Notons au passage que dans les tracts distribués aux salariés qui servaient de compte rendu de ses audiences, la présence des personnalités et des autres organisations de la CGT étaient indiquées, mais aucunement celles des structures ou la lettre de soutien du secrétaire général confédéral, cela

« *allant de soi* » selon un responsable du syndicat (*cf courriel du 23 nov 2017 en réponse à interpellation UL sur absence mention du soutien CGT*)

La confédération n'est pas non plus épargnée dans les pratiques du syndicat « anti-structures ». Ainsi par exemple, le collectif confédéral contre les discriminations syndicales n'a pas été sollicité par le syndicat PCA Poissy pendant les différents procès.

De même, par courrier daté du 25 oct 2018, le SG du syndicat répondait à un camarade dont son congé formation syndical a été refusé par le syndicat : « *écrit un nouveau courrier à la confédération* »....

➤ **Éléments concernant des discours et pratiques anti-cadres**

Alors que le second et troisième collège représente plus de 1 000 salariés, soit quasiment 30 % des salariés de l'usine, le syndicat PCA Poissy tient régulièrement des discours anti-cadre, anti hiérarchie (*Cf attestations*), ce qui n'est pas de nature à renforcer le rapport de force de l'ensemble des salariés de l'entreprise.

Par exemple, en juin 2020, alors que plus de 95 % des salariés d'un secteur débrayait, les seuls salariés à ne pas débrayer étaient les délégués CGT car le débrayage était contre la mise au placard d'un responsable d'unité.

Cette pratique anti-cadre s'en ressent aux élections devant l'absence de liste au 3^e collège et le peu de voix au 2^d collège (17 aux dernières élections) et ne permet pas d'augmenter le rapport de voix et l'influence électorale de la CGT.

En effet, le 2^d et 3^e collège représente 25 % du salariat de l'entreprise et l'influence de la CGT au 1^{er} collège s'érodant petit à petit (34,28 % en 2013, 33,43% en 2017 et 32,30 % en 2019).

➤ **Éléments statutaires :**

Article 6 des statuts du syndicat adressés suite au congrès du 14 novembre 2021 : « *Les syndiqués participent par le versement d'une **cotisation** au financement de l'activité et de l'action syndicale, cotisation dont le taux est fixé en Assemblée générale du syndicat ou par la Commission exécutive, et qui tend à 1 % du salaire mensuel net* », disposition contraire aux statuts confédéraux depuis plusieurs congrès qui prévoit le 1 %.

Art 10, des statuts du syndicat adressés suite au congrès du 14 novembre 2021 relatif à la CE : « *Les membres de la Commission Exécutive sont rééligibles et révocables. **La révocation, le remplacement ou l'élection d'un nouveau membre de la Commission Exécutive entre deux congrès sont de la compétence de la Commission Exécutive*** ».

Disposition antidémocratique, la CE s'auto-verrouille.... Ce qui explique aussi pourquoi de nombreux camarades ont dû s'organiser en dehors du syndicat.

Par ailleurs, il est à noter que pendant des années, la commission exécutive du syndicat n'était pas réunie. Toutes les décisions se prenaient soit lors des réunions de secrétariat « ouverts », soit lors des Ag des élus et mandatés uniquement.

Nous n'avons mis dans cette note qu'une partie des exemples / situations quant aux dysfonctionnements et non-respect des règles de vie de la CGT par le syndicat CGT PCA Poissy. C'est contre ces dysfonctionnements que de nombreux syndiqués veulent s'organiser au sein du syndicat CGT Stellantis Poissy.

Pour ne pas alourdir le documents et compte tenu de certains éléments personnels (adresse mail par exemple), les pièces objectives en référence ne sont pas en annexes.